

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9957  
10 octobre 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



LETRE DATEE DU 10 OCTOBRE 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE PREMIER MINISTRE DES FIDJI

Au nom du Gouvernement des Fidji et en ma qualité de Premier Ministre, j'ai l'honneur de vous informer que les Fidji, ayant accédé à l'indépendance le 10 octobre 1970, désirent demander par les présentes à être admises à l'Organisation des Nations Unies, avec tous les droits et devoirs qui sont attachés à la qualité de membre.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir soumettre cette demande au Conseil de sécurité à sa prochaine séance. Je joins à cet effet une déclaration faite conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur, etc.

Le Premier Ministre,  
(Signé) K. K. T. MARA

DECLARATION

A l'occasion de la demande d'admission des Fidji à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom des Fidji et en ma qualité de Premier Ministre, de déclarer que les Fidji acceptent les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engagent solennellement à remplir ces obligations.

Le Premier Ministre,  
(Signé) K. K. T. MARA

